

sive, Rimbert est séparé de la colonne. Il pénètre dans un bois, abandonne son cheval et son sabre, échange ses habits à un paysan, et cherche à s'éloigner (1). Il est trahi à Senneçay, tandis que Vinezac est arrêté à Anse, et Cudel un peu plus loin, aux portes de Villefranche. Interrogés par les autorités municipales, fouillés et volés, ils sont ramenés à Lyon.

Les représentants du peuple avaient installé une Commission militaire pour juger immédiatement les chefs de la résistance. Sur leur ordre, l'exécution suivait l'interrogatoire.

Cinq de nos julliaciens furent condamnés par elle, et montrèrent à ce moment suprême le plus noble courage. Par une cruelle rancune des clubs, « parce qu'il avait pris « méchamment et volontairement la plus grande part aux « révoltes (2) », le vieux baron de Chamousset fut passé par les armes devant son hôtel, sous les yeux de sa famille (3). De l'épée nue, comme à la bataille, le général Rimbert, une fois encore, voulut commander le feu (4). L'adjudant de Vinezac tomba en récitant une prière. Devant l'Hôtel de Ville, Boulay régla sa montre, et la tendant au chef du peloton : « Prends cette montre, lui dit-il, je te la donne, « conserve-la en souvenir de moi, et rappelle-toi l'heure à

---

(1) *Arch. mun.*, Com. mil., interrog., p. 38. On lui prit une montre en argent et un portefeuille renfermant 14.000 livres en assignats, dont on fit la distraction de 100 écus pour les frais de son retour.

(2) *Arch. mun.*, Com. mil. jugem., p. 69. Il fut arrêté chez lui le 21, par le citoyen Castaing, et fusillé le 15 novembre. On conserve au château de la Fay le testament qu'il écrivit dans sa prison.

(3) C'est une tradition de famille, nous écrivait l'an dernier feu M. le baron de Jerphanion.

(4) Rimbert est fusillé le 25 octobre, Cudel le 2 novembre, Boulay le 7, Vinezac le 11 du même mois.